

Le Sénat veut muscler le projet de loi sur la décentralisation

E lesechos.fr/politique-societe/regions/le-senat-veut-muscler-le-projet-de-loi-sur-la-decentralisation-1314554

12 mai 2021



Par Laurent Thévenin

Publié le 12 mai 2021 à 7:15

C'est un texte venu de loin qui a réussi à se frayer une place dans un calendrier législatif très serré. Initié avant la crise sanitaire par Jacqueline Gourault, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le projet de loi dit « 4D » relatif à « la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » arrive en Conseil des ministres ce mercredi.

Il sera examiné en premier lecture au Sénat à partir du 5 juillet, avant un passage à l'Assemblée nationale attendu pour le mois de septembre.

Assouplissements

« La marque de ce texte, c'est la différenciation, même s'il contient bien sûr des mesures de décentralisation », explique aux « Echos » Jacqueline Gourault, qui s'est forgée la conviction que les « collectivités locales ne demandaient pas un grand chambardement des compétences, mais plutôt des assouplissements pour adapter les politiques publiques aux réalités locales ».

Ce texte ouvre notamment la voie à des transferts de compétences « à la carte » ou à des expérimentations. Il prévoit ainsi une expérimentation sur la recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA) , demandée par plusieurs départements.

Pérennisation de la loi SRU

Il organise aussi de possibles nouveaux transferts de routes nationales pour les départements et entend aussi permettre, à titre expérimental, une décentralisation des routes nationales pour les régions volontaires.

Des départements hostiles au transfert de routes nationales aux régions

Il prévoit aussi la pérennisation des obligations de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) imposant des quotas de logements sociaux de 20 à 25 % à certaines communes.

Le projet de loi comprend aussi un chapitre entier dédié à la coopération transfrontalière. Il s'agit de mieux associer les collectivités locales étrangères aux documents stratégiques comme les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ou de permettre des schémas de coopération sanitaire transfrontaliers.

Parmi les autres ajouts, figure une mesure permettant de sécuriser le soutien des communes aux salles de cinéma faisant moins de 7.500 entrées par semaine ou labellisées Arts et essais.

« Une loi sans relief »

Dans une tribune publiée mardi par « Le Monde », 47 présidents de conseils départementaux, de droite comme de gauche, ont déploré « une loi sans relief, qui n'aborde pas la question qui fâche, celle des finances ».

Nous n'allons pas le bouder mais lui donner de la force

Gérard Larcher

« Ce projet de loi en l'état ne répond pas tout à fait aux attentes. Le mérite est qu'il y a un texte sur la table, nous n'allons pas le bouder mais lui donner de la force », a déclaré ce mardi Gérard Larcher, le président (LR) du Sénat, lors d'une conférence de presse présentant les résultats d'une consultation menée auprès des élus locaux.

« Le Sénat s'attachera à l'enrichir tant sur les questions de décentralisation que de déconcentration », a-t-il précisé. En juillet dernier, la Chambre Haute - qui aime à se présenter comme la maison des collectivités locales - avait déjà présenté 50 propositions pour le « plein exercice des libertés locales » .

Selon Gérard Larcher, « il faut donner aux communes plus de souplesse d'organisation au sein des intercommunalités, en autorisant des transferts de compétences différenciées sur le territoire intercommunal. »

« Renforcer leurs compétences »

« Pour les départements, nous proposerons, à la fois, l'affirmation de leur compétence en matière médico-sociale et une capacité d'action renforcée en faveur de l'économie de proximité », a-t-il annoncé. Une demande qui intervient alors que l'avant-projet de loi prévoyait initialement un transfert de la médecine scolaire aux départements .

Autre demande : « Concernant les régions, notre volonté est de renforcer leurs compétences en matière de santé et d'emploi », a indiqué Gérard Larcher.

Du côté du gouvernement, on indique « ne pas être fermé à des amendements travaillés avec les associations d'élus ». Mais il n'est pas question en revanche de transférer aux collectivités locales la compétence de la santé ou de l'emploi, de nature régaliennne, prévient l'entourage de Jacqueline Gourault.

Laurent Thévenin